
Plan stratégique national (PSN) : La Coopération Agricole salue les premiers arbitrages présentés par le ministre

Lors d'une réunion, ce matin, du Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO), le ministre Julien Denormandie a fait part de ses premiers arbitrages concernant la répartition française des aides agricoles européennes. Si cette répartition est un exercice périlleux, La Coopération Agricole tient à affirmer son soutien aux orientations équilibrées affichées par le ministère, qui doivent permettre d'accompagner notre agriculture vers les modèles de demain.

A l'heure de dévoiler la répartition française des enveloppes budgétaires de la Politique agricole commune (PAC), La Coopération Agricole affirme qu'elle partage l'ambition portée par le ministre Julien Denormandie, de reconquérir la souveraineté alimentaire tout en assurant la compétitivité et en opérant les transitions dans le cadre d'une relative stabilité budgétaire. Parmi l'ensemble des orientations qui ont été dévoilées ce jour, la fédération française des coopératives agricoles et agroalimentaires se satisfait particulièrement :

- De la stabilité du taux de transfert entre le pilier 1 et le pilier 2, soit de 7,53% ;
- Du maintien de l'indemnité compensatoire des zones à handicaps naturels (ICHN) et de l'engagement de l'Etat en complément ;
- Du renforcement de l'enveloppe de soutien aux jeunes installés pour répondre à l'enjeu de renouvellement des générations ;
- Du caractère inclusif et non-discriminant de l'éco-régime, incluant notamment les démarches de haute valeur environnementale (HVE) ;
- De l'augmentation de l'enveloppe dédiée à l'agriculture biologique, avec une ambition de 18% de superficie agricole utilisée (SAU) convertie en bio d'ici 2027.

Toutefois, si La Coopération Agricole soutient la grande majorité des premières orientations dévoilées pour le PSN français, elle regrette :

- Que les programmes opérationnels, outils de transition et d'efficacité économiques, ne soient pas étendus à davantage de filières pour permettre leur structuration ;
- Que le cadrage affiché ne permette pas d'affecter plus de moyens à la prévention et à la gestion de l'ensemble des risques.

« Bien consciente de la difficulté de concilier tous les paramètres de l'équation, La Coopération Agricole tient à saluer l'ambition portée par le ministre Julien Denormandie pour la déclinaison française de la PAC. Les coopératives s'inscrivent totalement dans l'objectif affiché de reconquête de la souveraineté alimentaire, qui ne pourra s'opérer qu'à condition de pouvoir : assurer le renouvellement des générations, accompagner les transitions, restaurer la compétitivité des filières et leurs capacités d'investissements, créer de la valeur et améliorer le revenu des agriculteurs. », déclare Dominique Chargé, président de La Coopération Agricole.

Contacts presse

Guillaume Le Hoan :
07 62 68 33 63
glehoan@lacoopagri.coop

Hortense Grégoire :
hortense.gregoire@pressario.fr

Angélique Doiteau :
angelique@pressario.fr

La Coopération Agricole en bref

Président : Dominique Chargé
Directrice Générale : Florence Pradier

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des entreprises coopératives agricoles qui jouent un rôle incontournable dans l'économie agricole, agroalimentaire et agro-industrielle française

La Coopération Agricole en chiffres

2 300

entreprises coopératives
(coopératives, unions et
sica) + 12 260 CUMA

85,4

milliards d'euros de chiffre d'affaires
global (hors unions
de commercialisation)

Plus de **190 000**
salariés (filiales incluses)

3/4

des agriculteurs adhèrent
à au moins 1 coopérative

40 %

du chiffre d'affaires de l'agroalimentaire
français

93 %

des entreprises coopéra-tives
sont des PME ou TPE

